

Commune de Barcillonnette  
Conseil municipal du 14/12/2018  
Procès-verbal

Présents : Mmes Nicole MAGALLON et Agnès PISSY ; MM Grégoire DELABRE , Christian EVEQUE, Bruno HEMERY, Christian PIETAIN, Jean-Pierre TILLY et Christian VANWONTERGHEM.

Absent excusé : Brigitte BRICOUT représentée par Nicole MAGALLON

Absent : Henri TERRIBILE

Secrétaire de séance : M. Bruno HEMERY

Le conseil municipal...

Valide...

- le procès verbal de la séance du 30/11/2018.

Délibère favorablement...

- Pour l'attribution d'une subvention de 400 € à l'association *Et Si Nous*, au titre du projet « Pays'âges ». Ce projet vise le renforcement de la cohésion sociale et intergénérationnelle, par le biais d'un travail sur le paysage et par la collecte orale. Le conseil municipal relève l'intérêt du projet et soutient ses orientations. Il note l'intérêt d'une collecte de la mémoire du village, alors que la population se renouvelle et après que des mutations radicales se sont opérées. Il adhère à l'idée qu'une attention renforcée au paysage et à ses évolutions est de nature à susciter des échanges entre les différentes catégories de population et à consolider leur inclusion dans le territoire. Il souligne l'équilibre du budget prévisionnel qui comprend le financement propre de l'association (subventionnée par la Fondation de France) pour 1 100 €, l'aide du Département et de la Région, respectivement à hauteur de 5 000 € et 2 000 €, et 900 € pour les communes. Le coût global, comprenant des modules de formation et la mise en place d'une exposition de photos est de 10 890 € ;
- Pour demander au maire, en référence aux articles L2243-1 et L2243-4 du Code général des collectivités territoriales, d'engager la procédure permettant d'attester que la parcelle B783 est en état d'abandon manifeste. Il est demandé au maire de rédiger un procès verbal constatant la situation. Il convient que le procès verbal relate l'ensemble des faits caractérisant l'état d'abandon manifeste du bien et la nature des travaux nécessaires à la remise en état. L'état d'abandon constitue une nuisance au sein de l'agglomération, dans un lieu stratégique pour l'urbanisation du village. ;
- Sur le rapport d'Agnès PISSY, pour l'attribution d'une aide de 500 € à l'école de Lardier pour la réalisation du projet de classe transplantée ;
- Pour une délibération modificative du budget permettant d'abonder le compte 678 (charges exceptionnelles) de 1100€ en ponctionnant le compte 657358 (subventions de fonctionnement aux organismes publics).

## Décide

- Du choix de la couleur du bac acier pour le toit de la bergerie (RAL 7006) ;
- De conseiller au maire, qui le sollicite à ce propos pour un avis consultatif, de porter un avis négatif sur un permis de construire conduisant à la dispersion de bâtiments sur un espace agricole. L'existence d'un empiérement ne suffit pas à justifier le choix de l'emplacement ;
- De mettre en place une commission des finances avant le conseil municipal du 25 janvier 2019, pour préparer le débat d'orientation budgétaire.

## Est informé...

- De l'obtention par ERdG d'un financement européen, dans le cadre d'un programme Leader, pour le développement des achats groupés de panneaux photovoltaïques. Pour rappel, ce projet inclut une implantation sur Barcillonnette, dans la deuxième phase de rénovation de la bergerie ;
- Des difficultés faisant obstacle à l'acquisition par échange de la bande de terrain qui longe la côte du cimetière. D'une part, le propriétaire fait état de l'impact potentiellement négatif de l'échange sur la surface minimale d'installation de son exploitation et attend une confirmation pour donner son accord. D'autre part, le coût estimé du remblai pour construire un parking (48 000 € HT) éloigne cette perspective
- D'un arrêté de déport pris par le maire pour prévenir un possible conflit d'intérêt. Les élus et le personnel communal sont informés des conditions de ce déport ;
- De la décision de Jean-Paul COLA, que la commune remercie pour son action, de cesser la responsabilité de la bibliothèque. Laure VANEL se propose de prendre la suite et sa candidature est acceptée. Une réunion est prévue le 25 janvier pour mobiliser les bénévoles et prévoir les actions ;
- De la baisse des effectifs prévisionnels à l'école de Lardier qui fait craindre une mesure de carte scolaire. Une rencontre avec l'inspecteur de circonscription est programmée.

## Demande...

- Au maire
  - d'organiser la réunion de préparation du chantier d'aménagement de la bergerie ;
  - de prendre contact avec le département pour commencer à réfléchir aux possibilités d'aménagement de l'entrée sud du village, conformément aux souhaits exprimés en réunion publique et intégrés à la préparation du PLU. Le projet vise à :
    - souligner le caractère urbain du secteur pour éviter les vitesses excessives ;
    - mettre en place une circulation douce sécurisant la liaison piétonne et cycliste entre Clapier Imbert et le centre du village.
  - De prendre les arrêtés relatifs à l'installation des compteurs Linky, protégeant les habitants d'intrusions non autorisées et insistant sur la protection des données et sur l'évaluation du risque technologique ;
- à Bruno HEMERY de prendre contact avec un prestataire installé sur Lardier et Valença pour faire réaliser les opérations de débroussaillage obligatoires.

## Rappel :

- prochain conseil municipal le 25/01/2019 à 20h ;
- calendrier 1<sup>er</sup> semestre 2019 (PV du conseil municipal du 23/07/2018) : 25/01 ; 22/02 ; 22/03 ; 05/04 ; 19/04 ; 17/05 ; 15/06 ; 26/07 ; 24/08.

Le secrétaire de séance

Le Maire

B. HEMERY

JP TILLY